

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-098  
Séance du 7 novembre 2023**

-----  
Subvention 2023 à l'Association Recherche  
Collectivités dans le domaine de l'EAU en  
Île-de-France – ARCEAU-IdF  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 26 octobre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la subvention 2023 à l'Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'EAU en Île-de-France – ARCEAU-IdF, par un avenant à la convention du 24 novembre 2020,

Vu le projet d'avenant à la convention du 24 novembre 2020,

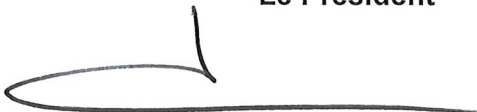
**Après en avoir délibéré**

**Article 1** : Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention du 24 novembre 2020 entre le SIAAP et l'Association ARCEAU-IdF.

**Article 2** : Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 15 000€ au titre de 2023 à l'Association ARCEAU-IdF, dont l'annonce de création au Journal Officiel de la République Française est parue le 13 juillet 2013 (numéro d'annonce 1274, n° RNA : W751220339) et dont le siège social se trouve à AgroParis Tech, 16 rue Claude Bernard 75005 Paris.

**Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 15 000 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**